



Conseil économique et social

Distr. limitée
24 juin 2014
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Hiroshi Onuma (Japon)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

[Point 3 b)]

Programme 18

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

1. À sa 17^e séance, le 11 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 18, Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Prog. 18)].
2. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées à l'occasion de l'examen du programme par le Comité.

Débat

3. Les délégations ont exprimé leur soutien au programme, aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et au rôle important qu'elle a joué dans la région, notamment en fournissant des conseils et en partageant son expertise dans plusieurs domaines thématiques. Elles ont également fait part de leur satisfaction s'agissant du projet d'orientation stratégique adopté par la Commission, notamment de sa souplesse quant au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement arrêtés au niveau international qui y sont énoncés et qui permet d'incorporer de nouvelles décisions, sans préjuger de celles de l'Assemblée générale sur la question. Il a



également été fait observer que le projet reprenait des éléments du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe, de l'Assemblée générale).

4. Le processus consultatif mené avec les États membres de la Commission pour examiner le projet de plan programme biennal et qui a débouché sur l'approbation de celui-ci par la Commission lors de sa trente-cinquième session, tenue du 5 au 9 mai 2014 à Lima, a également été largement salué. Les délégations se sont aussi félicitées qu'un processus consultatif de cette importance se soit déroulé dans le plus strict respect de l'article 4.8 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ([ST/SGB/2000/8](#)).

5. La Commission a également été louée pour les efforts qu'elle a déployés afin d'encourager l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional, de promouvoir le dialogue sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international qui y sont énoncés, faciliter le développement durable en aidant à combler les lacunes économiques, sociales et environnementales entre les pays et dans chacun d'eux, y compris grâce à ses projets de pactes pour l'égalité et le développement durable.

6. Les délégations ont demandé que la Commission continue de coopérer étroitement avec des mécanismes régionaux et des processus d'intégration tels que la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Union des Nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des Caraïbes, l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, et l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples.

7. Les délégations ont également encouragé la Commission à continuer de privilégier les activités et à assurer la coordination avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin d'éviter la multiplication des tâches.

8. Elles se sont dites préoccupées par la diminution du nombre des informations transmises au Comité dans le document contenant le projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 concernant le programme 18. Elles ont regretté que le Secrétariat ait décidé, sans mandat particulier du Comité ou de l'Assemblée générale, de réduire les informations figurant dans les programmes soumis pour examen.

9. Des précisions ont été demandées au sujet de la diffusion d'informations, notamment de travaux d'analyse et autres activités, au moyen du site Web et des bases de données de la Commission. Il a été mis en avant que cet aspect avait été préalablement intégré dans le programme et la question était de savoir si la CEPALC continuait de mener à bien cette activité importante.

10. Une question a également été posée concernant les conséquences des récentes coupes budgétaires sur le programme de travail de la Commission.

11. En ce qui concerne le sous-programme 3, Politiques macroéconomiques et croissance; il a été fait observer que la Commission poursuivrait la recherche appliquée en matière de politiques macroéconomiques et de croissance à long terme dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que dans l'ensemble de la

région. À cet égard, une question a été posée au sujet des politiques fructueuses qui avaient été appliquées dans la région, notamment celles qui étaient les mieux adaptées à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

12. Pour ce qui est du sous-programme 7, Population et développement, il a été fait remarquer qu'il n'avait pas été fait mention des accords conclus lors du Consensus de Montevideo sur la population et le développement dans le cadre des résultats escomptés a) et b). Étant donné que ces accords reflètent la vision des États membres de la Commission pour la région pour les prochaines années, il a été estimé qu'ils devraient être dûment consignés dans le cadre. En outre, les changements proposés pour le programme 7, indicateur de succès b), ne pouvaient pas porter que sur les activités exécutées par la CEPALC, car de nombreux autres organismes des Nations Unies travaillaient dans le même domaine. Les délégations se sont en outre interrogées sur le rôle du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour ce qui est des activités intéressant les questions démographiques.

13. S'agissant du sous-programme 14, Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales, créé au début de l'exercice biennal 2014-2015, il a été fait observer que le cadre et l'orientation stratégique du sous-programme étaient bien structurés et tenaient dûment compte des questions relatives au programme de développement pour l'après-2015 ainsi que des objectifs de développement arrêtés au niveau international qui y sont énoncés. Il a également été fait observer que les mandats législatifs émanant de la trente-cinquième session de la Commission tenue en mai à Lima n'étaient pas énoncés au titre de ce sous-programme.

14. Eu égard aux mandats législatifs, les délégations ont constaté que la liste des résolutions et des décisions était incomplète et que des révisions seraient nécessaires.

Conclusions et recommandations

15. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif de programme du programme 18, Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017, sous réserve des modifications suivantes :**

Sous-programme 7

Population et développement

Réalisations escomptées du Secrétariat

Pour ce qui est de la réalisation escomptée b), ajouter le membre de phrase « , et le programme régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tel qu'approuvé dans le Consensus de Montevideo sur la population et le développement »; après le mot « développement ».

Indicateurs de succès

S'agissant de l'indicateur b), ajouter le membre de phrase « , y compris le programme régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tel qu'approuvé dans le Consensus

de Montevideo sur la population et le développement »; après le mot « développement ».

Mandats législatifs

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Ajouter la résolution ci-après :

Résolution de Lima [résolution 690 (XXXV)]

Sous-programme 2

Production et innovation

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Ajouter la résolution ci-après :

Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes [résolution 691 (XXXV)]

Sous-programme 6

Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Ajouter la résolution ci-après :

Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes [résolution 677 (XXXV)]

Sous-programme 7

Population et développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Ajouter la résolution ci-après :

Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes [résolution 681 (XXXV)]

Sous-programme 10

Planification de l'administration publique

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Ajouter la résolution ci-après :

Appui aux travaux de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes [résolution 679 (XXXV)]

Sous-programme 11
Statistiques

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine
et les Caraïbes*

Ajouter la résolution ci-après :

**Conférence statistique des Amériques de la Commission économique
pour l'Amérique latine et les Caraïbes [résolution 678 (XXXV)]**

Sous-Programme 13
Activités sous-régionales dans les Caraïbes

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine
et les Caraïbes*

Ajouter la résolution ci-après :

**Comité de développement et de coopération des Caraïbes [résolution
680 (XXXV)]**

Pour les programmes suivants :

Sous-programme 3
Politiques macroéconomiques et croissance

Sous-programme 4
Financement du développement

Sous-programme 8
Développement durable et établissements humains

Sous-programme 9
Ressources naturelles et infrastructures

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine
et les Caraïbes*

Ajouter la résolution ci-après :

**Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les
Caraïbes dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le
développement et de l'application des textes issus des grandes
conférences et des réunions au sommet organisées par les Nations
Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines
connexes [résolution 685 (XXXV)]**